



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 28 septembre 2016 – n°119/H030

RENCONTRE « STATISTIQUES SUR L'INSÉCURITÉ »



Réunion du 5 septembre 2016

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....2

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE
STATISTIQUES SUR L'INSÉCURITÉ

- 5 septembre 2016 -

Président : Jean-Marie DELARUE, conseiller d'État honoraire

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES DE VICTIMATION.....	7
1. Résultats et enseignements des enquêtes ICVS.....	7
2. Échanges avec la salle.....	9
II. LES ENJEUX METHODOLOGIQUES.....	11
1. Méthodes d'enquête et modes de collecte : quelques remarques sur la qualité de la mesure et la mesure de la qualité.....	11
2. Échanges avec la salle.....	13
III. LES PROTOCOLES RETENUS DANS D'AUTRES DOMAINES SENSIBLES.....	15
1. Le dispositif d'enquêtes sur les usages de drogues : quels choix méthodologiques pour quelles conséquences ?.....	15
2. Échanges avec la salle.....	17
IV. LES ENSEIGNEMENTS.....	20
CONCLUSION.....	21

Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
BECK	François	Observatoire français des drogues et des toxicomanies
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique
BURRICAND	Carine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CAMUS	Benjamin	Insee - Inspection générale
CHAULET MAURO	Stéphanie	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. gén. enseignement scolaire
CLANCHÉ	François	Min. Intérieur - Dir. centrale de la police judiciaire
CONDON	Stéphanie	Institut national des études démographiques
DELARUE	Jean-Marie	Président de la Rencontre, conseiller d'État honoraire
DELBECQUE	Vincent	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales-Institut national des hautes études de sécurité et de la justice
DEMONT	Elisabeth	Conseil national de l'information statistique
DEPOUTOT	Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
GROPPO	Charlotte	Min. Affaires sociales et santé - Dir. gén. de la cohésion sociale
GUIGNON	Nathalie	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
LEBUGLE	Amandine	Institut national des études démographiques
LEGLEYE	Stéphane	Institut national des études démographiques
LEZEC	Florian	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. gén. Enseignement sup., insertion prof.
LIXI	Clotilde	Min. Justice - Sous-dir. de la statistique et études
LOLLIVIER	Stéfan	Insee - Direction générale
MAKDESSI	Yara	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
MALIN	Michaël	Conseil national de l'information statistique
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
RIZK	Cyril	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales-Institut national des hautes études de sécurité et de la justice
ROUSSEAU	Thierry	Observatoire national interministériel de la sécurité routière
SALA	Marie	Commissariat général à l'égalité des territoires
SALATHÉ	Manuelle	Observatoire national interministériel de la sécurité routière
SCHREIBER	Amandine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
SELLIER	Thibaut	Confédération française démocratique du travail
SIMON	Sophie	Min. Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
THÉLOT	Claude	Individuel
TRAN LE TAM	Mélanie	Min. des Outre-Mer
TURNER	Laure	Min. Intérieur - Dir. centrale de la police judiciaire
VAN KESTEREN	John	Université TILBURG
VILAIN	Annick	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

INTRODUCTION

Jean-Marie DELARUE

Je vous remercie d'être présents pour cette demi-journée de travail attendue. La commission Services publics et services aux publics a évoqué cette question au cours de sa séance du 24 novembre dernier et souhaité qu'une « *réunion soit consacrée à l'enquête Cadre de vie et sécurité afin de se donner un temps suffisant d'échange pour évoquer le cadre national et international dans lequel cette enquête s'inscrit, ses objectifs et son rythme de réalisation, son protocole de collecte, son questionnaire et ses résultats* ». Il me reviendra de donner la parole à trois intervenants successifs. Les organisateurs ont souhaité accorder un long temps d'échange à la salle, mais j'espère que les orateurs disposeront d'un temps suffisant pour nous stimuler et que nous parviendrons non pas à faire le tour de la question au cours de cette séance de réflexion commune, mais à trouver quelques points forts d'accroche.

Beaucoup a déjà été réalisé dans notre pays en matière de statistiques sur l'insécurité. Au titre d'ancien consommateur et producteur de statistiques sur l'insécurité à différentes étapes de ma vie professionnelle, je souhaiterais évoquer le cadre dans lequel s'inscrit cette recherche de données sur l'insécurité. Cette recherche se heurte à trois difficultés croissantes, dont certaines sont réglées et d'autres restent en suspens.

La première difficulté a longtemps été institutionnelle. Dans notre pays, les statistiques sur l'insécurité sont restées le monopole administratif non statistique du ministère de l'Intérieur par le biais de l'état 4 001, dont la direction compétente, la direction générale de la police nationale avait défini elle-même le cadre. Même les statistiques de la direction générale de la gendarmerie nationale étaient agrégées en bloc dans cet état 4 001. Cette manière de faire aujourd'hui révolue a été remise en cause en deux étapes. A la suite du rapport Caresche-Pandraud de 2002, un observatoire a été créé, l'Observatoire national de la délinquance (OND). Indépendant du ministère, il a été chargé de produire des statistiques à compter de 2004. Sa mise en place a marqué un considérable effort d'autonomie de la production statistique. En 2014, ensuite, le ministère de l'Intérieur s'est doté, côté sécurité, d'un service statistique ministériel enfin comparable à bien d'autres services statistiques existants de longue date. Lorsque je me trouvais dans ce ministère, j'avais tenté avec le directeur général de l'Insee de l'époque de lancer ce service statistique. Je suis heureux qu'il ait pu voir le jour quinze ans plus tard. La situation a avancé à cet égard.

La deuxième difficulté se révèle plus sérieuse, elle touche à la méthode. On a longtemps perçu l'insécurité à travers des statistiques policières qui relevaient des infractions et des plaintes. On a souvent dit que cet état statistique ne faisait que refléter l'activité de la police, ce qui introduisait un biais très important dans la réalité que ces statistiques prétendaient dépeindre. Je crois aussi qu'elles présentent bien d'autres imperfections. Tout d'abord, elles ne reflètent qu'une partie des infractions, puisque certaines ne font l'objet d'aucune plainte. Nous pouvions par ailleurs en faire varier les éléments en fonction du comportement policier. Un commissaire de police m'expliquait un jour que pour augmenter le taux d'affaires élucidées du service il suffisait de positionner des policiers au bord de la route et de détecter tous les défauts de permis et d'assurance dont l'auteur est nécessairement identifié. À cela s'ajoutait le fait que les relations entre un agresseur et une victime ne se limitent pas au dépôt d'une plainte, sans compter ce qu'un participant à la réunion du 24 novembre 2015 qualifiait d'éventuelle « manipulation ». Certaines autorités publiques pouvaient en effet être tentées d'y recourir.

Nous sommes passés bien vite à d'autres instruments d'investigation avec les enquêtes dites de victimation, dans la lignée des travaux du monde anglo-saxon, en particulier la commission Katzenbach aux États-Unis en 1966. Ces enquêtes de victimation, centrées non plus sur l'activité policière, mais sur les victimes, ont été lancées par le CESDIP dans les années 1980. Elles ont pour mérite essentiel de cibler l'origine des données sur la population générale. A partir d'un échantillon donné représentatif, elles inventorient toutes les personnes qui déclarent avoir été victimes d'un fait. De là, nous avons rapidement glissé vers l'analyse du sentiment d'insécurité. Ces enquêtes de victimation sont ainsi devenues des enquêtes d'insécurité. C'est sur cette base que s'est précisément développée l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS).

C'est en mon nom personnel que j'évoque la dernière difficulté. Je m'interroge toujours sur la définition à donner à la sécurité, et donc à l'insécurité. Dans le domaine public, la sécurité n'existait pas avant les années 1980. C'est dans la première loi d'orientation sur la sécurité, en 1995, que le terme de sécurité apparaît comme un droit fondamental avec des glissements sémantiques très importants depuis vingt ans.

La loi de 1995 dispose dans son article premier que la sécurité constitue « *l'une des conditions d'exercice des libertés individuelles et collectives* ». Puis, insensiblement, de condition d'une liberté, la sécurité est devenue une liberté. Elle est même considérée aujourd'hui comme la première des libertés.

La sécurité est un ogre qui n'est jamais rassasié, un concept dont l'horizon se dérobe toujours. Qu'en est-il dès lors de l'insécurité ? Il est très difficile d'enfermer ce double concept dans une définition précise. Si nous nous livrons à l'exercice, cette définition restera forcément très imparfaite. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais plaider pour une approche multifonctionnelle de la sécurité ou de l'insécurité. L'état 4 001, les procédures utilisées par le SSM, les travaux de l'ONDRP, les enquêtes de victimation s'avèrent extrêmement utiles, mais il faut prendre conscience que ces différents travaux ne couvrent pas nécessairement l'ensemble de la question. Pour quelle raison, par exemple, ne réalisons-nous pas de recensement des permis de port et de détention d'armes ? Certes, il existe des phénomènes clandestins de premier ordre en la matière, mais nous pouvons nous interroger sur l'absence de statistiques sur les armes à feu déclarées et les personnes qui ont le droit de posséder des armes. Or il s'agit d'un élément de sécurité. Les deux tiers des homicides par arme à feu sont perpétrés par armes de chasse en France.

Il reste donc de nombreuses dimensions à explorer pour appréhender la question de la sécurité et les réflexions du Cnis me paraissent utiles pour progresser dans cette voie. Aujourd'hui, nous limiterons toutefois notre propos à l'enquête CVS proprement dite. Nous aborderons les interrogations qu'elle suscite grâce à trois intervenants que je tiens à remercier tout particulièrement. Nous évoquerons successivement l'aspect international et deux exemples particuliers sur les méthodes et les usagers des stupéfiants. J'espère que vous vous montrerez réactifs à ces exposés et que vous pourrez enrichir cette réflexion. Je cède tout d'abord la parole à la secrétaire générale du Cnis pour vous présenter notre matinée.

Françoise MAUREL, Cnis

Cette rencontre trouve son origine dans une décision de la commission Services publics et services aux publics en novembre 2015, pour approfondir les échanges souvent nourris sur ce sujet au cours d'une réunion *ad hoc*. Je présenterai, sous le contrôle des statisticiens responsables de cette enquête présents dans la salle, l'histoire et les objectifs de l'enquête Cadre de vie et Sécurité. J'évoquerai ensuite plus généralement la place de cette enquête dans le système d'information statistique sur l'insécurité et son évolution. Enfin, j'aborderai les questions posées au cours des concertations précédentes au sein des commissions du Cnis pour finir sur les objectifs de cette rencontre.

L'histoire commence en juillet 2001 par une mission demandée par le Premier ministre pour essayer de dépasser la logique du constat des infractions et s'orienter vers la mesure de l'insécurité. L'Observatoire national de la délinquance, préconisé par le rapport Caresche-Pandraud de 2002, a été créé en juillet 2004 au sein de l'Institut national des hautes études de la sécurité intérieure. Dès son origine, cet observatoire a demandé à l'Insee de réaliser une enquête annuelle de victimation. C'est en janvier 2007 que cette première enquête a vu le jour, menée par l'Insee et l'Observatoire auprès de 17 000 ménages. Elle a été réalisée depuis à un rythme annuel. En 2010, les attributions de l'OND ont été élargies aux réponses pénales et en 2014 un nouvel acteur est arrivé dans le paysage avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) chargé de la production statistique et de la diffusion de résultats statistiques.

L'enquête poursuit les objectifs principaux suivants :

- connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années civiles précédant l'enquête ;
- évaluer la proportion de ménages ou de personnes victimes de différentes atteintes ;
- analyser leurs caractéristiques sociodémographiques et déterminer le nombre, la nature et les conséquences des actes subis ;
- estimer la part des victimes qui ont porté plainte et effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (état 4 001 notamment) ;
- mesurer le sentiment d'insécurité de la population (dans le quartier et au domicile), ainsi que les effets de la victimation subie.

Cette enquête a connu un succès grandissant au fil de ses éditions annuelles. Dès avant sa mise en place en 2007, des données avaient été publiées en 2005 et 2006, car des questions sur la victimation avaient été incluses dans les enquêtes permanentes de l'Insee sur les conditions de vie des ménages. Neuf éditions de l'enquête CVS ont été menées, les résultats de la dixième conduite en 2016, n'ont pas encore été publiés. Le SSM de la sécurité intérieure est associé à l'exercice en tant que maître d'ouvrage depuis 2015. Cette

enquête a également été confortée par son inscription, en mars 2011, dans la loi LOPPSI 2 (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) qui a confirmé son rythme annuel. Ce faisant, l'enquête Cadre de vie et sécurité a pris une place de plus en plus importante dans le système d'information statistique sur la sécurité et la victimation au sein de la statistique publique. Ses données sont commentées et reprises. Elle constitue même une boîte à outils générique pour toutes les questions sur la sécurité.

Comme vous le savez, les enquêtes statistiques, y compris les enquêtes régulières, doivent passer devant la commission compétente du Cnis pour recueillir un avis d'opportunité favorable qui assure leur insertion dans le système statistique public. Au cours des dernières années, l'enquête n'a été renouvelée en opportunité que pour un seul millésime et ce renouvellement a systématiquement donné lieu à des débats très nourris. Deux grands types de questions ont été adressés à l'enquête et à sa gouvernance. La première série de questions relève de la concertation et du pilotage. Pour certains utilisateurs, la concertation resterait insuffisamment développée. Les chercheurs estiment notamment qu'ils ne sont pas associés autant qu'ils le devraient aux concertations préalables au lancement des nouvelles éditions de l'enquête. Certains utilisateurs souhaiteraient également une diffusion plus large et une exploitation plus nourrie des résultats de cette enquête. Compte tenu de l'émergence du SSMSI dans le paysage, des questions se posent encore sur le rôle des différentes institutions dans la réalisation de l'enquête et dans son pilotage.

À cette première série d'interrogations s'ajoutent des questions sur l'insertion de l'enquête dans le système d'information statistique. De nombreuses questions ont trait au rythme de réalisation de l'enquête et sa périodicité annuelle est souvent questionnée. S'agissant de fournir des données structurelles sur les victimes, nous pouvons effectivement nous interroger sur l'intérêt de conduire cette enquête de façon annuelle. Comme toute enquête en population générale, elle consomme des moyens non négligeables au sein du service statistique public qui pourraient être consacrés à d'autres thèmes. Il est souvent question aussi de l'articulation entre cette enquête et d'autres sources disponibles, que ce soit les données administratives ou d'autres enquêtes conduites sur certains types de violence ou sur certains territoires. L'enquête CVS tient certes une place centrale, mais elle n'est pas seule dans son domaine. D'autres questions se posent enfin sur le contenu de l'enquête et sur la délinquance sans victime qui reste difficile à aborder dans ce type d'enquête.

Aujourd'hui, conformément à la demande qui avait été formulée en commission, nous avons essayé de rassembler un certain nombre de sujets d'ordre méthodologique pour essayer d'approfondir les enjeux associés à cette enquête en amont de la commission du Cnis qui devra renouveler l'avis d'opportunité. Nous poursuivons d'abord un objectif qui tourne autour des bonnes pratiques. Sans avoir la prétention d'établir en une séance le guide des bonnes pratiques, nous souhaitons progresser dans la connaissance de ces bonnes pratiques, que ce soit l'expérience d'autres pays en matière d'enquête de victimation ou de choix méthodologiques opérés dans d'autres domaines relativement proches, notamment en termes de sensibilité des sujets. À cela s'ajoute l'objectif de prendre du recul par rapport à l'enquête et de se replacer dans le système statistique public dans son ensemble pour essayer de déterminer les objectifs que l'on assigne à chaque dispositif statistique et en quoi les méthodes d'enquête ou de collecte peuvent avoir un impact sur la mesure des phénomènes.

Cette rencontre devrait apporter une première réponse à la demande qui s'est exprimée au sein de la commission "Services publics et services aux publics", mais j'espère que la concertation pourra se poursuivre au-delà du Cnis de manière thématique entre les responsables de cette enquête, des experts et des utilisateurs. Nous ne faisons qu'ouvrir ici un premier débat.

Jean-Marie DELARUE

Nous attendons beaucoup de notre premier intervenant, qui représente la dimension internationale et doit nous offrir des comparaisons très utiles et stimulantes pour notre réflexion.

I. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES DE VICTIMATION

1. Résultats et enseignements des enquêtes ICVS

John VAN KESTEREN, Université de Tilburg

Mes recherches se concentrent sur les victimes, qu'il s'agisse de victimes de crimes et délits, de crimes de guerre, catastrophes naturelles, accidents de la route, etc. Il m'a été demandé d'évoquer les comparaisons

internationales concernant les données de victimation. J'ai pensé tout d'abord que je pourrais aborder la question de trois façons différentes. La première consistait à appréhender la façon dont la France mène son enquête sur la sécurité par rapport à d'autres pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas. La deuxième possibilité tendait à voir en quoi les résultats de votre enquête se comparent à ceux d'autres enquêtes. Enfin, la troisième visait à déterminer la manière de procéder pour réaliser des comparaisons internationales. J'exposerai simultanément les trois angles et la discussion permettra de décider de l'angle que vous trouvez le plus opportun.

J'ai dégagé quelques caractéristiques fondamentales des enquêtes de victimation. Ces enquêtes traitent des délits de masse, qui ne présentent pas une forte gravité par eux-mêmes, mais qui se révèlent graves de par leur volume, car ils sont très répandus. On n'interroge pas la population générale sur les meurtres qu'elle aurait pu subir. Sur un échantillon de 100 000 personnes, il est probable de ne trouver aucune victime de crime. Nous ne pouvons pas pour autant en conclure que la France ne connaît aucun meurtre. La méthodologie de l'enquête est fondée sur des probabilités et ne fonctionne que pour les délits les plus répandus, le vol ou le vandalisme et non les crimes très graves dont la fréquence reste réduite. La police mesure relativement mal ces faits.

L'enquête inclut donc les délits perçus par la population, à charge pour les agents de police de déterminer s'il s'agit d'un cambriolage par effraction ou si les voleurs sont passés par une porte ouverte. La définition du délit varie selon le pays dans lequel il est commis, mais la population n'a pas conscience de toutes les subtilités. Il importe donc de ne pas en tenir compte dans l'enquête. Nous devons raisonner à partir du point de vue de la victime, puisque nous ne connaissons pas les acteurs. Les délits sans victime, en revanche, ne sont pas couverts. Les enquêtes de victimation constituent la première étape dans la criminologie centrée sur les victimes. La justice pénale est focalisée sur les auteurs : elle s'attache à identifier les criminels et à les arrêter. Il est néanmoins possible aussi de lutter contre la criminalité du point de vue de la victime. Lorsque cette idée est apparue pour la première fois, certains ont estimé qu'en attirant l'attention sur la victime, on donnait l'impression qu'elle était à l'origine du délit. Or il ne s'agit pas de déterminer ce que la victime aurait dû faire pour éviter d'être victime, mais ce que nous pouvons faire pour enrayer la criminalité. Les enquêtes de victimation représentent une première étape dans la recherche de ces solutions.

Les enquêtes de victimation complètent les informations que nous pouvons recueillir des autorités. Nous pouvons aller chercher des données auprès des hôpitaux qui ont connaissance des crimes et délits les plus graves et disposent de données très fiables, mais aussi auprès des compagnies d'assurance, des banques et d'autres acteurs du secteur financier qui ont connaissance des fraudes de cartes de crédit. Les victimes ne constituent donc pas la seule source de données. Un autre point intéressant concerne le niveau d'allégation. S'intéresse-t-on au nombre de crimes et délits au niveau national ou aux individus ? Pourquoi telle personne est-elle victime d'un crime ou d'un délit ? S'agit-il d'une question d'âge, de sexe, d'environnement ? Il est possible aussi de s'intéresser aux crimes et délits à différents niveaux régionaux pour identifier des écarts éventuels d'une région à l'autre. Nous arrivons ainsi à la comparaison internationale. Il vous revient finalement de placer le curseur d'analyse.

La comparaison internationale me paraît très importante et très utile. Il convient donc d'assurer l'harmonisation entre les enquêtes de victimation. Si certains pays souffrent des mêmes maux, il paraît logique qu'ils travaillent de concert. Pour autant, l'harmonisation reste difficile, surtout au sein de l'Union européenne. Nous parlons beaucoup de sujets économiques dans l'Union, mais très peu de criminalité. L'Union européenne estime en effet que chaque pays est souverain en matière de justice pénale et ne souhaite pas engager un débat de ce type. Néanmoins, nous pouvons nous inspirer des pratiques des autres pays. Dans un pays où la criminalité baisse, par exemple, les outils de comparaison permettent de comprendre les raisons de cette baisse et de s'en inspirer. Dans tous les pays occidentaux, le nombre de crimes et délits baisse aujourd'hui de manière très significative, quel que soit le gouvernement. Enfin, dans la comparaison, il faut se concentrer sur l'angle scientifique. En général, on s'intéresse aux crimes et délits sous l'angle longitudinal, ou sous l'angle transversal, en tenant compte des évolutions dans le temps ou des différences régionales par exemple.

Votre enquête de victimation a démarré voilà une dizaine d'années. Vous disposez ainsi d'un certain recul aujourd'hui. En France, l'approche transversale reviendrait à comparer les taux de criminalité dans les différentes régions, mais les différences entre les régions françaises resteront toujours plus faibles qu'entre la France et d'autres pays. Il paraît intéressant, par exemple, de comparer les chiffres de la France avec ceux du Japon. Il existe des différences entre les pays bien plus grandes qu'entre les régions d'un même pays. La comparaison internationale permet donc de trouver des pistes intéressantes dans la lutte contre la criminalité.

Lorsqu'il s'agit de comparer les enquêtes de victimation, chaque pays envoie ses données à Eurostat qui applique un certain nombre de procédures pour que les données deviennent comparables. Cette méthodologie ne fonctionne cependant pas toujours de manière très satisfaisante. L'une des caractéristiques des enquêtes de victimation tient au fait qu'elles sont rédigées dans un langage de tous les jours, sans termes juridiques ou techniques, mais cette rédaction a forcément des conséquences sur les réponses. Elle rend en particulier la comparaison d'un pays à l'autre un peu problématique. La définition des crimes et délits me paraît également importante. Pour le vol, la définition varie peu à travers le monde. Lorsqu'il s'agit des délits comme le vol à la tire, en revanche, les différences se révèlent plus grandes entre les pays. Les crimes et délits couverts par l'enquête de victimation représentent les délits les plus fréquents dans un pays, mais ces délits varient d'un pays à l'autre. En Italie, par exemple, aucune question n'est posée sur le vol de bicyclette, puisque les bicyclettes restent peu répandues dans le pays, contrairement aux Pays-Bas. Or il paraît très intéressant pour la comparaison internationale d'inclure des crimes et des délits qui ne se produisent pas dans tous les pays.

Je souhaiterais également évoquer les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de la comparaison internationale. Si vous voulez vous livrer à un exercice de comparaison, vous pouvez mener une enquête de victimation standardisée avec les mêmes questions dans tous les pays. J'y travaille depuis de longues années et j'ai élaboré l'enquête internationale des victimes de crimes et délits¹. Cette enquête existe depuis 1989. Quatre-vingt-dix pays y ont pris part. La France y a participé à quatre reprises. Nous avons également mené des enquêtes dans cinq pays des Caraïbes et je reviens du Kirghizstan où une enquête vient d'être conduite. Nous développons par ailleurs un projet en Asie Centrale avec sept à huit pays, sur la même interrogation, ce qui permettra d'opérer une comparaison plus efficace. Ces projets donnent tous lieu à des rapports, mais ceux-ci ne sont pas encore disponibles. Au cours des cinq dernières années, nous avons essayé d'institutionnaliser ce projet international en trouvant un organe composé de hauts fonctionnaires chargés de gérer ces enquêtes dans différents pays. Nous avons également tenté de travailler avec Eurostat, mais nous n'y sommes pas parvenus.

Je tiens à vous présenter un résultat sur le vol de bicyclette, pour démontrer combien il est important de poser une question sur ce sujet en Italie et en France. Lorsque nous avons mis au point ce projet d'enquête, en 1989, les crimes et délits étaient commis par des personnes cruelles ou par des personnes pauvres qui n'avaient pas d'autre moyen de subsistance. Les victimes sont placées au cœur de ce système, car certains crimes et délits se produisent parce qu'il existe une opportunité. [Un des graphiques de ma présentation en page 19](#) montre, sur l'axe horizontal, le taux de propriétaires de bicyclettes dans un pays et sur l'axe vertical, le nombre de bicyclettes volées dans ce même pays. Nous voyons bien que le vol de vélos peut être défini par le taux d'opportunité, puisqu'il n'existe que parce qu'il existe des vélos. Si ce crime était commis uniquement par des personnes méchantes et cruelles, les vols de vélos resteraient peu nombreux en Italie. Des données probantes montrent qu'il s'agit d'une question d'opportunité et rien d'autre. Pour d'autres délits, en revanche, d'autres données doivent être prises en compte. Ce graphique démontre qu'il convient de poser des questions sur des délits qui se produisent peu dans un pays. En France, 60 % des personnes possèdent un vélo et 1 % des vélos sont volés.

Il convient donc de distinguer le vol de voiture et le vol d'opportunité de voiture, commis par une personne qui souhaite rentrer chez elle et va rendre la voiture par la suite. Depuis que l'Union européenne a décidé que chaque voiture devait bénéficier de vitres gravées, le taux de vol a drastiquement baissé. Cependant le délit consistant à voler la voiture, en faire des pièces détachées ou l'envoyer dans un pays d'Europe de l'Est pour la revendre, fait relevant de la criminalité organisée, augmente bien plus que le vol opportuniste de voitures. Vous évoquiez les armes à feu. Les données émanant de 23 pays industrialisés, dont les États-Unis montrent une ventilation entre les pays possédant moins de 1 % d'armes à feu, les pays qui en comptent entre 1 et 5 % et les pays comme les États-Unis ou la Suisse, où les armes à feu dépassent les 5 %. Je me suis intéressé au lien entre la possession d'une arme à feu et le fait d'être victime. Or nous pouvons constater que dans les pays où très peu de personnes possèdent une arme, ces personnes sont 7 fois plus souvent victimes que les autres. Dans les pays où les armes couvrent 1 à 5 % de la population, les personnes qui possèdent une arme ont également 5 fois plus de chance d'être victimes. Dans les pays où les gens possèdent plus largement une arme, ces dernières ont deux fois plus de chance d'être victimes. Finalement, lorsque vous ne possédez pas d'arme, vous êtes plus en sécurité.

Je vous remercie pour votre écoute.

¹Dont l'acronyme anglais est ICVS : *international crime and victimization survey*

Jean-Marie DELARUE

Comme vous l'avez souligné, les enquêtes de victimation ciblent les victimes contrairement aux tribunaux. Vous avez présenté quelques exemples très parlants. Vous avez également évoqué l'état de la situation des comparaisons internationales et je me réjouis qu'elles s'avèrent plus développées que je ne le pensais. Une demi-heure nous est maintenant donnée pour le débat.

2. Échanges avec la salle

Stefan LOLLIVER, Insee

J'interviens en tant que président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Je vous remercie pour cette présentation extrêmement intéressante qui montre l'intérêt pour un utilisateur de statistiques de disposer de comparaisons internationales. Je regrette qu'Eurostat n'ait pas pu mener à bien sa tentative d'enquête européenne pour des raisons malheureusement durables. La sécurité relève de la compétence des États. Outre le coût de l'enquête relativement élevé, de nombreux États n'ont pas souhaité s'engager dans cette direction en invoquant cette question de compétence. Je ne pense pas que la sécurité devienne à court terme une compétence partagée entre les États et l'Union européenne.

Nous ne sommes pas totalement dépourvus d'outils de comparaison. Une nomenclature internationale des infractions a été mise au point par l'ONU et devrait permettre d'y voir un peu plus clair en matière de classification. J'espère qu'elle sera reprise par les différents instituts statistiques et les utilisateurs pour améliorer la situation. Vous avez évoqué des tendances fortes d'évolution à la baisse des crimes et délits dans les différents pays. C'est en partie vrai. J'ai l'impression que les atteintes aux biens baissent effectivement dans la plupart des pays d'Europe continentale. La situation me semble néanmoins différente pour les atteintes aux personnes. Je pense aussi que le Royaume-Uni présente une situation différente de celle de l'Europe continentale. Quel est votre sentiment sur la question ?

John VAN KESTEREN

Le taux de criminalité baisse effectivement depuis 1999. Les crimes et délits violents s'avèrent un peu plus difficiles à évaluer, puisque la définition même d'un crime ou délit violent est déterminée par la victime. Si je me promène dans la rue, que quelqu'un me jette un regard noir et me met un coup d'épaule, je n'estimerai pas forcément qu'il s'agit d'un délit. Une autre personne pourrait cependant considérer un incident similaire comme une attaque violente. Si vous êtes poignardé dans le dos avec un couteau, personne ne nie qu'il s'agit d'un crime, mais la définition peut varier pour toute une série de faits. C'est également le cas des violences sexuelles. Le taux le plus élevé en la matière est observé en Australie et en Suède. Les Australiens et les Suédois ne se montrent pas plus violents. Cette situation découle du fait que ces deux pays se révèlent plus sensibles à cette question. J'ai vécu en Italie et l'une de mes collègues m'a demandé pourquoi je ne lui faisais jamais de compliments. Au Danemark, si je disais à une femme qu'elle est belle, elle pourrait porter plainte. Il existe d'importantes différences culturelles. Il en est de même pour les faits de violence.

Tout le monde s'accorde pour considérer qu'une personne qui a été poignardée ou frappée est victime de violence. Au Royaume-Uni, des personnes seules se battent, mais elles ne s'estiment pas pour autant victimes ou agresseurs le lendemain matin. Il s'agit d'un phénomène culturel qu'il faut intégrer dans la façon dont on mesure les crimes et délits violents. Cet aspect s'avère particulièrement important aussi pour les agressions sexuelles. J'ignore les raisons pour lesquelles les chiffres diffèrent au Royaume-Uni par rapport à l'Europe continentale, mais je sais qu'il existe des différences culturelles à prendre en compte. Aux Pays-Bas, les jeunes qui se rendaient à la police n'étaient pas pris au sérieux jusqu'à ce qu'au cours d'une bagarre, un jeune ait été tué pour avoir tenté d'arrêter un criminel. Dès lors, le crime violent a été pris en considération de façon plus sensible. Les policiers ont pris davantage les jeunes au sérieux. Si vous êtes impliqués dans une bagarre, vous êtes aussi une victime. Il s'agit d'une question de sensibilité. Les hôpitaux reçoivent désormais ces victimes, les enregistrent et détiennent des données très intéressantes sur le sujet.

Claude THELOT

Je vous remercie pour cet exposé qui nous fait réfléchir sur deux plans. Notre intervenant insiste à juste titre sur les aspects culturels de la question. Culturellement, à une même nomenclature, les personnes vont répondre différemment. Quelle est en ce cas la légitimité des comparaisons internationales si les différences

culturelles ont le poids décisif que vous avez mis en avant ? Je ne suis pas sûr qu'il s'avère si pertinent de réaliser des comparaisons et qu'Eurostat ait commis une erreur en ne s'engageant pas dans cette voie.

Concernant le graphique sur les bicyclettes, ce n'est pas tant la courbe qu'il faut examiner, mais le positionnement des pays par rapport à cette courbe. Au-dessus de la courbe, les pays connaissent plus de vols que l'opportunité le laisserait présager. Ce graphique semble ainsi dégager un effet propre aux pays qui s'écarteraient de l'effet d'opportunité.

John VAN KESTEREN

Vous avez complètement raison pour le graphique. Les pays situés au-dessus de la courbe connaissent plus de vols de vélos que ne le justifie la possession de bicyclettes, avec un taux de corrélation de 0,76. La courbe explique donc 54 % de la variation et les autres 46 % doivent être expliqués par d'autres phénomènes. La Suisse, par exemple, connaît aujourd'hui plus de vols. Voilà 15 ans, chaque vélo suisse était immatriculé et doté d'une plaque. Rouler à vélo sans plaque était suspicieux. Souvent, quand on vous volait votre vélo, vous pouviez le récupérer. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Plusieurs facteurs entrent en jeu, mais le nombre de vélos constitue de loin le facteur le plus prégnant. Je n'ai jamais vu dans ma carrière d'autre délit qui soit aussi bien prédit par un facteur unique.

Parlons des différences culturelles. Elles existent, Nous avons une plaisanterie dans notre équipe. Pourquoi les Japonais mettent-ils un antivol sur leur vélo ? Pour s'empêcher de ramener le mauvais vélo par accident ! Les atteintes aux personnes peuvent être affectées par ces aspects culturels. Quels sont les crimes et délits « universels » ? Je m'intéresse en tant que scientifique aux crimes et délits que nous pouvons retrouver invariablement dans tous les pays et à ceux qui sont définis par la culture. C'est sans doute la partie la plus intéressante des recherches et des comparaisons internationales. Dans les données d'Interpol, la Suède affichait toujours le taux de criminalité le plus élevé. Ce pays possède en effet un très bon système d'enregistrement des plaintes. Aux Pays-Bas, le cannabis a été légalisé. Nous connaissons donc les vendeurs et les quantités vendues. En France, le cannabis relève d'un délit plutôt grave. Quelle différence culturelle entre les Pays-Bas et la France vient expliquer cette disparité ? Telles sont les questions que nous devons nous poser.

Cyril RIZK, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

Pour défendre les comparaisons internationales, l'un des phénomènes majeurs mesurés grâce à l'enquête Cadre de vie et sécurité, la hausse des cambriolages à partir de 2008, à la différence du *crime drop*, était commune à d'autres pays comme la Suisse, l'Allemagne ou la Belgique qui ne menaient pas d'enquêtes de victimation. Aux Pays-Bas, comme en France, nous observons une convergence des statistiques administratives avec une hausse des cambriolages enregistrés par la police et une augmentation des taux de victimation. *In fine*, l'existence de phénomènes européens rend pertinentes les comparaisons d'autant que le phénomène avait une origine internationale. Ces faits délictueux provenaient en effet de groupes organisés qui intervenaient sur plusieurs pays. Lorsque nous avons présenté ces résultats en 2014 au congrès de criminologie de Stockholm, nous avons souligné que la théorie des opportunités n'était pas remise en cause, mais que les nouveaux acteurs dans le domaine du cambriolage étaient bien mieux organisés que par le passé. De nombreuses équipes internationales ont été démantelées en France et nous essayons aujourd'hui d'analyser la façon dont la Gendarmerie française s'est adaptée pour combattre ces groupes internationaux.

John VAN KESTEREN

Si vous prenez la théorie d'opportunité et de la disponibilité des cibles, il existe bien sûr des délinquants. On suppose toujours dans cette théorie que les coupables sont indépendants les uns des autres, qu'ils prennent leurs propres décisions. Or, ce n'est pas le cas de la criminalité organisée. Les gangs de cambrioleurs, la criminalité organisée dans le sud de l'Italie ou le terrorisme fonctionnent selon des mécanismes différents. Je reconnais qu'il existe de tels mécanismes, mais ils ne peuvent pas être appréhendés par des enquêtes de victimation fondées sur les victimes. Il convient pour cela de se concentrer sur les coupables pour forger des politiques de lutte contre les délinquants.

Jean-Marie DELARUE

Pourriez-vous préciser les difficultés auxquelles se heurte l'harmonisation ? Je vois bien qu'il existe des différences culturelles, que les incriminations pénales varient grandement d'un pays à l'autre. J'ai souvenir

d'exigences européennes d'harmonisation d'une directive sur les sanctions pénales applicables aux transporteurs qui introduisaient illégalement des étrangers dans notre pays. Le quantum de peine de 8 à 10 ans que nous proposons correspondait, dans d'autres pays, au quantum appliqué au parricide. Je souhaiterais savoir si certains défauts d'harmonisation tiennent à la méthodologie des enquêtes elles-mêmes. Avez-vous repéré des différences d'approche qu'il faudrait mettre en relief pour faire évoluer nos méthodes d'enquête ?

John VAN KESTEREN

Non. J'ai plutôt développé mes propres idées, mais elles ne sont pas fondées sur des recherches tangibles, elles découlent de propos parfaitement plausibles que j'ai entendus. C'est mon avis personnel et aussi "à dire d'expert".

Jean-Marie DELARUE

Quel est donc votre avis personnel ?

John VAN KESTEREN

Aux Pays-Bas, il existe un système de peines alternatives. La justice pénale traditionnelle propose deux méthodes, l'emprisonnement ou l'amende, mais nous essayons autant que possible de trouver une peine alternative à la prison. Nous connaissons une surcapacité de prisons dans le pays et nous fermons même certaines prisons. Nous pensons que cette politique fonctionne plutôt bien. Dans notre enquête de victimation, nous avons demandé à toutes les personnes interrogées la peine qu'il faudrait imposer à un jeune homme arrêté pour la seconde fois pour cambriolage. Or le fait que les personnes aient déjà été victimes ne présente aucune importance en la matière. J'en tire la conclusion que les pays qui souffrent de très fortes inégalités comme les États-Unis se révèlent bien plus sévères que les pays plus égalitaires comme les pays scandinaves. Une équipe écossaise a publié un livre assez célèbre sur les raisons pour lesquelles les sociétés plus égalitaires s'en sortent beaucoup mieux. Je suis favorable aux peines alternatives à la prison et je pense que la France devrait s'engager dans cette voie.

II. LES ENJEUX METHODOLOGIQUES

1. Méthodes d'enquête et modes de collecte : quelques remarques sur la qualité de la mesure et la mesure de la qualité

Stéphane LEGLEYE, Insee

Ma présentation sera centrée sur la méthode et je passerai en revue un certain nombre d'éléments intervenant dans la construction des enquêtes qui traitent à la fois des aspects statistiques et des aspects d'utilisation. Nous apprenons avant tout à maximiser la qualité de la mesure et à minimiser l'erreur totale d'enquête.

L'erreur totale d'enquête recouvre :

- l'erreur de couverture qui consiste à se priver de la possibilité d'interroger certaines personnes ;
- l'erreur d'échantillonnage qui revient à ne pas interroger les bonnes personnes ;
- l'erreur de non-réponse si certaines personnes ne répondent pas à l'enquête ;
- l'erreur de mesure, lorsque l'information collectée des répondants ne présente pas la qualité souhaitée.

Nous pouvons envisager de réaliser des exercices relativement complexes en termes d'échantillonnage ou de précision, comme le fait d'ailleurs l'enquête CVS. Ces possibilités techniques doivent toutefois être opérées sous contrainte de réalité. Tout exercice a un coût en termes de budget, de délai de mise en œuvre, de contexte et d'opportunité politique.

Une approche plus globale dans la construction d'une enquête consiste à maximiser son efficacité, son utilisation et l'information que nous pourrions en retirer. Cette méthode commence par l'amont, dans la conception de l'enquête, la définition des objectifs, de la population cible, du plan de sondage, du mode de collecte et du protocole de contact et de relance et la préparation du questionnaire. Il convient ensuite de définir la mise en œuvre sur le terrain, en veillant au maintien d'une qualité suffisante. Il faut enfin s'assurer, dès l'amont (même si ces opérations se situent en aval), de la pertinence des redressements statistiques

envisagés, de la mise à disposition des données, de leur documentation et de l'exploitation. Tous ces aspects doivent être pris en compte en plus des aspects techniques dans l'approche globale.

S'agissant des objectifs de l'enquête, toute enquête résulte d'une demande sociale ou institutionnelle ou d'une contrainte légale. Plusieurs types d'enquête s'avèrent possibles, que ce soit une enquête de recherche, une enquête visant à orienter les politiques publiques, une enquête barométrique pour fournir des chiffres de façon régulière, une enquête complémentaire à des données administratives, une enquête transversale interrogeant toute la population une seule fois ou longitudinale, questionnant une même population plusieurs fois. La taille de l'échantillon doit également être prise en compte dans les objectifs. Nous pouvons nous interroger sur la représentativité de l'enquête. La précision des résultats exige un échantillon important. Il convient aussi de déterminer le périmètre de l'enquête (national, région, infrarégional, etc.). La récurrence doit être définie en fonction des variables d'intérêt et les types d'analyse souhaités. Ces différents aspects présentent par ailleurs un coût financier et humain dont il faut tenir compte. En général, les enquêtes sont conçues par des groupes de travail qui réunissent, en amont, des spécialistes, des chercheurs et des statisticiens pour choisir des techniques de sondage. Les questionnaires sont testés sur le terrain. En aval, une fois l'enquête réalisée et les résultats exploités, des groupes de travail sont mis en place avec les utilisateurs et chercheurs pour rechercher une amélioration de la méthode, appréhender la validité de la mesure par rapport à d'autres enquêtes, des sources externes, au sein même du questionnaire.

Concernant la mise en œuvre, le protocole de contact et le suivi de la collecte se révèlent importants. Lorsque nous projetons de conduire une enquête, nous devons informer les ménages ou les personnes qui vont être enquêtés qu'ils ont été sélectionnés dans un échantillon. La lettre avis doit être facilement identifiable. Qu'importe la forme ou mise en page, l'objectif est que la lettre soit ouverte et lue. Or cet aspect fait rarement l'objet d'investigations. Vient ensuite la prise de contact avec l'enquêté. Il apparaît dans les enquêtes nationales et internationales que les enquêtés difficiles à joindre présentent des différences par rapport aux personnes plus facilement interrogeables. Nous pouvons nous interroger sur la limite de l'effort à consentir pour obtenir l'échantillon le plus représentatif possible. Se contenter d'abandonner un numéro de téléphone après deux tentatives pour une enquête téléphonique nous conduira à ne retenir dans l'échantillon que des personnes très disponibles. Les enquêtés peuvent refuser, sauf pour les enquêtes obligatoires, et la littérature montre que les enquêtés qui refusent puis finissent par accepter donnent des réponses différentes. Ces éléments sont susceptibles d'introduire des biais de non-réponse. Nous pouvons nous demander s'il ne faut pas proposer un mode de collecte aux personnes qui refusent ou qui n'ont pas été contactées. Des expérimentations doivent être mises en œuvre pour répondre à cette question.

Sur les sujets sensibles, le choix du mode de collecte présente une grande importance. Le questionnaire et son support peuvent être visibles par l'enquêté. L'enquête peut s'accompagner de la présence d'un enquêteur en face à face ou au téléphone, mais l'enquêteur peut également être totalement absent, l'enquêté répondant alors tout seul. Le contexte et le lieu de collecte présentent aussi une grande importance. Ces aspects se distinguent par la mise en œuvre de canaux de communication et d'information différents. Ils sont donc susceptibles d'influer sur la qualité de la réponse. Il ressort qu'en général pour les modes de collecte auto-administrée, l'absence d'enquêteur est bénéfique à la sincérité des réponses. Ce mode s'avère plutôt préférable pour les sujets sensibles. Néanmoins, il présente un inconvénient majeur, car l'absence d'enquêteur est défavorable pour les questionnaires longs ou peu intéressants. Pour autant, le regard de l'enquêteur peut être perçu comme un juge, d'autant que les effets sont variables d'un enquêteur à l'autre.

Il s'agit d'un problème général pour tous les sujets sensibles. Les comportements sexuels atypiques ou les usages de drogue sont plus facilement déclarés sans enquêteur. Ce constat est particulièrement vrai pour les jeunes. Les effets peuvent également varier suivant l'âge et le sexe. Tout dépend aussi des comportements étudiés. Le choix du mode de collecte doit être opéré avec circonspection et adapté à la population cible pour garantir la qualité de la mesure. En pratique, l'exercice reste néanmoins difficile. La question se pose notamment pour les personnes qui n'ont pas pu être contactées. Sur la violence en particulier, dans l'enquête CVS, les questions les plus sensibles sont passées sous casque, mais en présence de l'enquêteur. Ce procédé est utilisé depuis 2005. Le choix de ce mode de collecte est guidé par le bon sens, mais il s'agit d'une situation un peu hybride. Le questionnaire est passé en face à face pour l'essentiel et, pour les questions sensibles, il passe en mode auto-administré en présence de l'enquêteur. Nous pouvons nous interroger sur les effets de cette méthode par rapport à un mode auto-administré classique et sur la sincérité des réponses ainsi obtenues. Une expérimentation multimode comparant internet (expérimentation "Vols, violences et sécurité, VVS") et face à face (CVS) a été menée et les travaux montrent que les réponses sur internet conduisent en apparence à un plus grand nombre de déclarations de vols et de violences que l'enquête en face à face. Cette expérimentation souffre cependant d'un certain

nombre de limites, compte tenu du taux de participation. Elle pose cependant la question du mode de collecte et du type de violence que l'on peut interroger de cette manière.

Un autre problème de mesure se pose avec la fiabilité et la comparabilité. Il existe des différences notables entre les pays dans la compréhension, voire dans l'existence de certains phénomènes, mais ces différences peuvent être visibles aussi au sein d'une même société. Les attitudes, les perceptions, le sentiment d'insécurité ou les violences conjugales peuvent varier selon l'âge et le sexe, et la compréhension des termes qui désignent certains types de violence peut dépendre du milieu social et des normes sociales en vigueur. Nous l'avons observé notamment pour les synonymes des noms de drogue.

In fine se pose la question de la transparence et de l'accessibilité des données. Toutes les enquêtes de l'Insee sont mises à disposition et nous pouvons trouver de l'information de façon plus ou moins simple selon les cas. Il paraît particulièrement important de rendre les données visibles et accessibles. Pour maximiser la qualité de l'analyse et promouvoir l'usage des chiffres, il faut une bonne documentation. Le sujet d'une enquête peut se révéler sensible, mais les exploitations le sont tout aussi et le choix de la méthode en aval comme en amont ou les discussions avec les usagers s'avèrent extrêmement importants. Pour les exploitations, la médiatisation et les utilisations politiques constituent aussi des éléments essentiels. La statistique s'intéresse à la qualité de la mesure, mais il faut aussi savoir doser les efforts à fournir en fonction des objectifs et de l'utilisation envisagée. À ce titre, toute la méthode d'enquête, en amont comme en aval, doit faire l'objet de discussions. Je ne doute pas que l'enquête CVS - qui a déjà beaucoup évolué au cours de son histoire - continuera de le faire. Pour terminer, je poserai deux questions à titre personnel. Je me demande si nous ne pourrions pas envisager de donner à cette enquête une dimension longitudinale en utilisant une technique de panel rotatif. Je m'étonne aussi que nous cherchions à mesurer la violence subie sans chercher à mesurer la violence agie pour travailler sur les auteurs de violence.

2. Échanges avec la salle

Cyril RIZK

L'enquête américaine constitue la première du genre. Il s'agit d'une enquête par panel menée depuis les années 1970. Elle interroge toutes les personnes qui composent le ménage en face à face puis suit la victimation subie tous les six mois, à six reprises par téléphone. Nous avons eu l'occasion de rencontrer nos homologues américains et nous avons l'impression que ce système se révèle très lourd à gérer. Les Américains pensent d'ailleurs passer à cinq interrogations à l'avenir. Dans l'objectif de suivre de manière barométrique la délinquance, un panel nous apporterait effectivement plus de précisions. Les indicateurs relatifs aux conditions de vie des ménages qui ont existé de 1996 à 2006 comportaient d'ailleurs un demi-échantillon réinterrogé d'une année sur l'autre. Historiquement, l'Observatoire était favorable à une enquête annuelle barométrique. L'Insee avait en tête l'exemple canadien d'une enquête structurelle tous les cinq ans, mais cette méthode aurait nécessité un échantillon d'une très grande taille pour appréhender les violences les plus sensibles et les plus rares. Nous avons trouvé finalement un compromis avec une enquête annuelle de taille plus réduite qui permet, sur quelques années, d'effectuer des analyses structurelles. Avec une enquête nationale annuelle réalisée à partir d'un échantillon entièrement renouvelé, nous avons adopté une position assez proche de celle des Suédois ou des Australiens. Le Royaume-Uni a choisi de réaliser une enquête annuelle à partir de 2001 avant de passer à une enquête en continu. Le pays publie désormais tous les trois mois des indicateurs de victimation en évolution avec un échantillon de 40 000 personnes. L'enquête intègre même un aspect d'évaluation des politiques locales de sécurité. La Suède avait prévu à l'origine de mener une enquête tous les six mois avant de choisir une enquête annuelle.

Quant à la violence agie, nous avons déjà beaucoup débattu sur la violence subie pour lever les inquiétudes initiales. Nous n'avons pas rencontré les difficultés que nous avons imaginées. J'ignore ce qu'il en serait pour la violence agie. Les enquêtes de victimation adoptent volontairement ce point de vue. Jamais nous ne mettons les enquêtés en situation d'être questionnés sur leur implication dans des faits. Il s'agit d'un choix raisonnable pour atteindre l'objectif de mesurer la victimation.

Stéphane LEGLEYE

La question paraît peut-être un peu provocatrice. Néanmoins, dans la conception un peu extensive de la sécurité, nous pourrions considérer que la violence agie représente la dernière frontière.

Jean-Marie DELARUE

Pour avoir échangé avec quelques milliers de personnes détenues, je doute que nous puissions obtenir un portrait de la violence agie à travers une interrogation générale. Il est cependant parfaitement concevable d'étudier un certain nombre de trajectoires de personnes venues à la délinquance.

Carine BURRICAND, Insee

Je suis en charge de l'enquête Cadre de vie et Sécurité au sein de l'Insee. D'un point de vue méthodologique, il est possible qu'il conviendrait mieux de disposer d'une enquête à dimension longitudinale. L'exercice s'avère compliqué d'un point de vue pratique, mais il soulève surtout des problèmes institutionnels. La CNIL nous demande en effet de supprimer les bases six mois après l'enquête pour des raisons de confidentialité et de sécurité des données. La question de la sécurité de la personne victime au sein de son ménage pourrait également se poser si nous revenions plusieurs années de suite la réinterroger. Nous veillons à ce que l'auteur ne soit pas informé des questions sensibles, mais si nous revenons quatre fois de suite dans le ménage, il pourrait exister un risque, tout particulièrement pour les questions de violences sexuelles.

John VAN KESTEREN

J'ai réfléchi à cette question de la violence agie. Il s'avère très facile de faire remplir un questionnaire aux jeunes à l'école. L'exercice se révèle plus difficile à réaliser avec des adultes. Il paraît difficile de s'adresser à des délinquants dans une enquête et d'en dégager des résultats fiables. Il convient d'adopter une autre approche. Dans un tiers des cas, nous connaissons l'auteur du crime et délit. En consentant un petit effort, nous pouvons trouver son identité et nous pouvons procéder à l'enquête sur cet échantillon. J'ignore cependant si ces personnes répondront honnêtement si elles savent que ces informations pourront être utilisées contre elles. En Australie, un important travail est effectué sur la médiation entre la victime et le coupable. Il ne s'agit pas de données empiriques, mais d'une démarche permettant de déterminer les raisons qui ont poussé le "criminel" à en arriver là et de voir ce que la confrontation peut changer dans la relation. Cette approche peut se révéler qualitative et sensée. Elle nécessite de commencer par les victimes et la plainte déposée auprès du commissariat.

Stéfan LOLLIVIER

Vous évoquiez dans votre exposé l'utilisation politique. Il me semble également important de clarifier le débat et d'empêcher "n'importe qui de dire n'importe quoi". Sur des aspects encore plus méthodologiques, vous n'avez pas mentionné la profondeur du questionnaire. J'ai longtemps travaillé sur le patrimoine et j'ai constaté que plus nous posons de questions sur la composition du patrimoine, plus nous trouvons de patrimoine. L'enquête Virage sur les violences faites aux femmes permet d'identifier plus de cas de violences faites aux femmes que dans l'enquête CVS. Par ailleurs, de mon point de vue, l'enquête internet VVS a été insuffisamment exploitée. Ces enquêtes multimodes présentent l'avantage de leur coût et je regrette que nous n'ayons pas davantage exploré cette dimension.

Jean-Marie DELARUE

Je pense personnellement que cette présentation méthodologique très riche a un effet neutralisant. En parlant d'enquêtes en général, on mésestime le sujet de la sécurité en tant que tel. Il me semble que dans l'enquête CVS, les obstacles que vous avez signalés se trouvent démultipliés. Il ne s'agit pas de mesurer le nombre de fois où une personne se rend au cinéma. Les aspects culturels ressortent très fortement dans ce genre d'enquête. Le métier de surveillant pénitentiaire est très exposé aux violences physiques. Pour nous, ces violences physiques se révèlent graves. Or ce n'est pas ce que les surveillants retiennent le plus. Ils sont plus heurtés par les crachats au visage. De fait, dans ces enquêtes, ils se souviendront moins des coups que des crachats. Il existe donc des différences en fonction de l'âge ou du sexe, mais aussi en fonction du milieu dans lequel on vit. Il me paraîtrait également intéressant de faire le parallèle entre l'enquête CVS et les enquêtes de santé, car elles posent les mêmes problèmes. Dans le domaine de la santé, en effet, les personnes appréhendent différemment les accidents de santé.

François CLANCHE, Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI)

Cet exposé était intéressant et constructif. Il est bon de se poser ces questions pour notre enquête. L'enquête a été très bien conçue et pensée. Elle existe aujourd'hui depuis dix ans. Nous pouvons peut-être

reprendre le métier posément et sans polémique, en comparant la démarche avec les enquêtes de santé. Je conviens également que le test de l'enquête VVS a été insuffisamment exploité. Lorsque le constat a été opéré que ce mode de collecte soulevait des difficultés, l'exercice a été arrêté. J'ai pour ma part retenu que le mélange des modes de sélection et de collecte avait entravé le processus. Il semblerait bon de relancer le sujet tout comme il conviendrait de se reposer la question de la panélisation pour au moins une partie du questionnaire. Cette réflexion exigera du temps et des moyens. Nous avons ouvert à nouveau le chantier du questionnement, puisque nous avons multiplié les réunions depuis un an avec les différents utilisateurs. Nous avons déjà réfléchi à des évolutions du questionnaire lui-même. Il faudrait aussi rediscuter de ces sujets de méthode. Il ne s'agit pas d'opérer une révolution sous peine de perdre la richesse de l'historique, mais de se poser à nouveau des questions méthodologiques.

Bernard SUJOBERT, CGT

Nous nous sommes montrés assez présents dans les discussions sur les questions de sécurité et sur l'enquête CVS. Je rejoins M. Clanché, il est temps de réfléchir à une reconfiguration de l'enquête. J'espère que lorsqu'il nous sera demandé un avis d'opportunité, nous n'aurons pas à nous prononcer pour cinq ans. Il importe en effet d'avancer pas à pas. De nombreuses questions ont été soulevées. L'une d'elles consistait à s'assurer de la solidité d'une demande sociale et institutionnelle. Nous avons bien vu l'intensité de la demande politique sur ces questions de sécurité, que ce soit du gouvernement Jospin dans les années 2000 ou des suivants. La demande sociale, en revanche, ne s'est jamais vraiment exprimée au sein du Cnis. Sur l'aval de l'enquête, nous nous sommes souvent inquiétés du monopole d'exploitation détenu par l'ONDRP et le relatif dessaisissement de la statistique publique de son devoir de publication et d'explication. L'enquête CVS donne lieu à très peu de publications de la part de l'Insee. Or ce monopole nous paraît malsain. M. Thélot, sur un autre sujet de statistique sociale concernant les ruptures familiales, soulignait que nous pouvions imaginer un phasage de la connaissance en trois grandes vagues : des enquêtes annuelles barométriques, des zooms approfondis tous les 3 à 5 ans avec des enquêtes plus approfondies pour explorer des sujets mis en exergue par la demande sociale ou politique, et tous les 8 à 10 ans des opérations plus lourdes de reconfiguration, y compris conceptuelle. Ce phasage pourrait inspirer la réflexion sur l'enquête CVS dans son cadre d'ensemble, avec les transformations qui viennent des changements de systèmes d'information à la police et la gendarmerie et l'arrivée du SSMSI dans le paysage statistique.

III. LES PROTOCOLES RETENUS DANS D'AUTRES DOMAINES SENSIBLES

1. Le dispositif d'enquêtes sur les usages de drogues : quels choix méthodologiques pour quelles conséquences ?

François BECK, Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies est une émanation de la Direction générale de la santé. À l'origine, l'approche des drogues était donc fortement marquée par les questions liées à la santé publique, mais elle a évolué progressivement vers un enjeu de société plus général. L'OFDT constitue un groupement d'intérêt public avec un conseil d'administration comprenant l'ensemble des ministères. Il est également doté d'une autonomie scientifique assurée par un collège scientifique indépendant. L'Observatoire a pour rôle de quantifier les questions liées aux drogues et aux toxicomanies, penser les nomenclatures et proposer un schéma global de référence qui puisse éclairer les pouvoirs publics et le débat public. Ce groupement créé en 1993 a assez bien réussi dans cette démarche. Autrefois, avant la mise en place de l'Observatoire, les discussions sur la toxicomanie étaient marquées par l'émotion et restaient très peu étayées par des chiffres. Aujourd'hui, un consensus fort se forme autour des indicateurs que nous utilisons. Depuis plusieurs années, nous nous intéressons aussi aux addictions sans produit, aux problèmes qu'elles sont susceptibles de poser, mais aussi dans leur dimension non problématique.

Nous fonctionnons dans un cadre européen avec un observatoire européen des drogues et des toxicomanies lui aussi créé en 1993 pour assurer une meilleure comparabilité européenne de ces questions sensibles. Cet observatoire a également proposé de nombreux travaux méthodologiques pour éclairer les choix des différents pays en matière de questionnaire et de mode de collecte et bâtir un cadre qui s'est avéré très utile. Nous décrivons les usages des drogues, mais aussi les réponses publiques apportées dans une dimension d'évaluation des actions et des politiques publiques. Les outils utilisés pour l'observation sont constitués des enquêtes en population générale, du système des statistiques administratives qui relèvent du ministère de l'Intérieur ou du ministère de la Justice ou du dispositif de soin, en particulier en réduction des risques. Nous disposons ainsi d'un éventail d'observation relativement large sur les populations usagères de

drogues. Des enquêtes ont également été mises en œuvre au fil de l'évolution des dispositifs de prévention et de soutien aux usagers, notamment les « consultations jeunes consommateurs » (CJC) créées dans les années 2000 pour accueillir les familles ou les usagers. Nous cherchons vraiment à mettre en regard toutes les observations, faute d'un outil "multidimensionnel" qui nous permettrait d'observer les différents phénomènes de manière exhaustive. Enfin, nous mettons en œuvre un dispositif plus qualitatif d'observation de terrain qui s'appuie sur des approches participatives et ethnographiques. Sur huit sites de France, nous recourons à des enquêteurs locaux qui ont pour rôle de suivre en continu des univers marqués par les usages de drogue (milieux festifs, zones urbaines, etc.). Ce dernier dispositif nous sert d'outil de veille des phénomènes émergents et il nous permet d'appréhender des aspects de trajectoire que nous percevons mal avec les autres outils.

S'agissant des enquêtes en population générale, nous avons fait le choix à la fin des années 1990 de ne pas réaliser une seule grande enquête pour des raisons de méthode. Les modes de collecte adaptés aux adultes n'étaient en effet pas forcément les plus appropriés aux jeunes. Ce dispositif repose sur le Baromètre santé porté par l'INPES (aujourd'hui Santé publique France) dont nous portons le module sur les drogues. Je tiens à rendre hommage à cette institution, car cette collaboration nous permet de disposer d'une enquête de qualité grâce à une mutualisation des compétences. Les autres enquêtes sont menées directement auprès des jeunes. Deux d'entre elles le sont en milieu scolaire. L'enquête européenne ESPAD, réalisée au niveau du lycée nous permet d'effectuer des comparaisons internationales grâce à un protocole standardisé valable dans tous les pays. L'enquête HBSC (*Health Behaviour in School-Aged Children*) sur la santé en général est conduite au niveau du collège à l'échelle internationale et comporte des questions sur l'alcool, le tabac et les produits illicites. Les enquêtes conduites en milieu scolaire reposent sur des échantillons compris entre 5 et 10 000 personnes. Enfin, l'enquête ESCAPAD constitue une spécialité française menée depuis les années 2000 au cours de la journée Défense et Citoyenneté à 17 ans, un âge très intéressant du point de vue de l'expérimentation des drogues. Réalisée en partenariat avec le ministère de la défense, cette enquête nous permet de disposer d'un grand échantillon pour un coût relativement modique. Nous interrogeons tous les trois ans entre 20 000 et 40 000 jeunes de 17 ans sans être confrontés au problème des tranches d'âges (enquêtes éducation nationale) qui introduisent beaucoup d'hétérogénéité dans l'échantillon.

À l'origine, ces enquêtes suivaient un rythme soutenu. Le Baromètre santé était ainsi réalisé tous les deux ou trois ans avant de devenir quinquennal, l'enquête ESCAPAD était menée tous les ans avant de devenir triennale. Nous avons fait ce choix à l'époque, car nous n'arrivions pas à tirer totalement parti de ces enquêtes extrêmement riches. Cette évolution peut se révéler discutable, mais elle me semble très bénéfique au dispositif dans son ensemble. Elle nous a en effet permis de mener des travaux de recherche avec le Cnrs, l'Inserm et des équipes universitaires qui se sont profitables à l'ensemble de la communauté scientifique. Les deux enquêtes internationales sont menées de façon quadriennale, un rythme confortable qui nous permet de repenser les dispositifs et de répondre à certaines des questions qui ont été posées ce matin. Dans le Baromètre santé, l'évolution du rythme d'enquête s'est accompagnée d'une augmentation de la taille de l'échantillon. A l'époque, nous avons insisté pour obtenir un échantillon suffisant pour identifier des usages de drogues moins fréquentes. Ces échantillons très importants nous ont permis d'effectuer des exploitations régionales très intéressantes pour les acteurs locaux et les acteurs de la santé publique.

Le Baromètre santé est une enquête téléphonique, ce qui nous renvoie à la question du choix du mode de collecte. Sur les sujets sensibles, il paraît très important de prendre toutes les précautions pour respecter l'anonymat. Nous avons mené un travail particulier de comparaison entre l'enquête Evénement de vie et santé et le Baromètre santé. Nous avons pu constater par ce biais que si pour les adolescents et les jeunes adultes, le mode auto-administré se révèle très efficace, l'enquête téléphonique présente de plus grandes performances pour les femmes à partir d'un certain âge. C'est l'enquête Analyse des comportements sexuels en France (ACSF) qui a introduit, dès 1992, le mode téléphonique dans les enquêtes. Ce mode soulevait a priori de très fortes réticences parmi les chercheurs amenés à exploiter ces données. Il a néanmoins permis de réduire les coûts et, de fait, d'augmenter le nombre d'individus enquêtés. Il présente toutefois des inconvénients certains, qu'il s'agisse du temps de questionnement, des difficultés liées à la base de sondage ou des contraintes de l'échantillonnage probabiliste. Nous avons mené de nombreux travaux sur ces sujets en incluant les personnes sur liste rouge, en insistant particulièrement avant d'abandonner un numéro et au fur et à mesure où les ménages n'étaient plus équipés d'un téléphone fixe, en ajoutant des échantillons chevauchants avec des individus joignables uniquement par leur téléphone portable.

Nous avons analysé l'usage actuel de cannabis, c'est-à-dire le fait d'en consommer une fois dans l'année, chez les 18-64 ans, entre 1992 et 2014. Si nous avions effectué des points plus fréquents, nous aurions observé des hausses et des baisses qui ne présentent guère d'intérêt pour le message que nous

souhaiterions faire passer. En effet, au cours de ces deux décennies, nous avons connu une hausse globale de la consommation de cannabis, particulièrement marquée en 2010 et 2014. L'information annuelle que nous aurait livrée une enquête annuelle aurait sans doute suscité des inquiétudes peu pertinentes. Pour l'enquête ESCAPAD, les résultats sur les trois produits les plus souvent consommés à l'adolescence (tabac, alcool et cannabis) font apparaître des cycles d'évolution suffisamment lents pour que l'interrogation triennale suffise. Pour l'évolution du tabagisme en France depuis 1974, les points relativement fréquents réalisés jusque dans les années 1990, date de l'apparition du Baromètre santé, n'apportaient pas une lecture aisée, la courbe retraçant une suite de petites hausses et baisses. Le baromètre a ensuite montré quant à lui des évolutions beaucoup moins erratiques. Grâce aux grandes tailles d'échantillon, nous avons pu opérer des analyses régionales montrant par exemple que l'usage régulier de cannabis présente des cohérences géographiques assez nettes. Enfin, avec des enquêtes très comparables, nous pouvons établir des cartes d'usage récent de cannabis à 16 ans sur plusieurs pays.

Les enquêtes menées auprès des usagers de drogues ou de populations cibles amenées à consommer régulièrement présentent une grande richesse descriptive en termes de parcours de vie et de pratiques. Les enquêteurs sont parfois travailleurs sociaux ou travaillant dans les milieux festifs, voire eux-mêmes usagers de drogues. Leur statut permet de nouer une confiance mutuelle qui favorise l'interrogation. Il existe cependant un certain nombre d'inconvénients tenant au fait que l'approche n'est pas représentative et que l'empathie peut aussi parfois conduire à une sur déclaration. Pour arriver à faire répondre les personnes sur leur usage des drogues, nous avons choisi de construire une enquête santé dont une partie, qui arrive relativement tardivement dans le questionnaire, porte sur les drogues. Dans la présentation de cette enquête, nous expliquons aux jeunes l'intérêt de répondre au plus près de leurs pratiques pour faciliter la prise de décision publique, en permettant qu'elle s'appuie sur la réalité plus que sur un sens commun qui en est parfois très décalé. Cet argument s'avère assez efficace auprès des jeunes de 15 à 20 ans. Le dispositif plus qualitatif s'appuie sur des sites locaux et repose sur l'idée de triangulation. Les usagers ou les enquêteurs rapportent un événement. Si différents capteurs le confirment, nous nous intéressons de plus près à cet événement pour voir s'il marque un phénomène émergent. Au sein de ce dispositif, nous recueillons les produits stupéfiants lorsqu'ils ont posé un problème particulier ou entraîné des conséquences néfastes en termes de santé. Nous analysons les produits et établissons une base de données toxicologique pour tenter de lancer des alertes sanitaires. Enfin, nous essayons de tirer profit de la masse d'informations qui circule sur internet sur les drogues en utilisant des méthodes de type *big data*. Les usagers essaient par exemple de nouvelles drogues achetées sur internet et postent ensuite des comptes rendus extrêmement précis du dosage et des effets sur des forums spécialisés, les *trip reports*. Nous essayons de collecter cette information disponible.

Au-delà du dispositif mis en place au cours des deux dernières décennies, des défis restent à relever avec les nouveaux produits de synthèse, des déclinaisons moléculaires de drogues "traditionnelles", qui sont mises sur le marché pour contourner la loi. Il se révèle très compliqué d'interroger ces nouvelles drogues parfois présentées sous des noms commerciaux ou sous des noms de molécules. De plus en plus de mélanges entre les différents produits émergent comme le *Purple Drank*. Il paraît important de déterminer si ce phénomène reste mineur ou tend à se développer parmi les adolescents. Se développent aussi de nouvelles formes d'addiction comme l'usage d'internet qui pose la question du seuil entre une utilisation normale et l'addiction. De la même manière, les médicaments psychotropes peuvent rapidement entrer dans le champ des drogues, car une grande partie des usagers ont quitté l'héroïne pour devenir des consommateurs de médicaments opiacés et d'alcool. Nous essayons de progresser dans l'observation de tous ces phénomènes très variés.

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre Observatoire, nous avons réalisé un certain nombre de publications synthétiques. Je vous remercie.

2. Échanges avec la salle

Jean-Marie DELARUE

Merci pour cet exposé extrêmement clair et stimulant. Vous avez évoqué l'existence d'un observatoire européen. L'harmonisation s'est-elle révélée difficile ? Sur ce sujet sensible se pose la question de la spontanéité de la réponse. Finalement, la question des drogues me paraît néanmoins moins complexe à observer que celle de la sécurité de façon générale.

François BECK

J'ai été recruté dans cet observatoire quelques années après ma sortie de l'Ensaë, en 1997, avec pour mission de monter le dispositif d'enquêtes représentatives sur les drogues et j'ai constaté assez rapidement que l'interrogation en population générale exigeait de rester sur des termes simples et de sérier les problèmes. Nous nous sommes rendu compte dans le cadre de l'observatoire européen que la comparabilité dans l'usage des drogues illicites s'avérait plus aisée que pour des thématiques a priori moins complexes comme la consommation d'alcool. De ce point de vue, l'observatoire européen a bien fonctionné, car les différents pays qui souhaitaient dresser un état des lieux étaient très demandeurs de nomenclatures et méthodes d'enquêtes harmonisées. Quelques pays avaient déjà bâti des dispositifs comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas et se montraient plus réticents à l'intervention de l'observatoire, mais globalement, les groupes de travail ont œuvré à la réussite de cette harmonisation. Si l'usage de drogue reste assez factuel, déterminer quand cet usage devient problématique reste néanmoins difficile, surtout pour des produits comme le cannabis. Les pays répondent de façon différente à cette question. Nous avons travaillé longuement et la France a proposé une échelle s'appuyant sur des critères à la fois sanitaires et sociaux pour essayer d'identifier des seuils d'usage problématique. L'exercice a toutefois donné lieu à plusieurs années de débats et engendré un processus long de validations scientifiques. Nous avons donc dû, nous aussi, faire face à une certaine complexité sur ce thème.

François CLANCHE

Vous avez évoqué la question de l'annualité et ses inconvénients. J'ai noté deux gros défauts. Le premier tient au risque d'affoler pour rien. Sur l'enquête CVS, il me semble que depuis dix ans l'ONDRP a réussi à éviter ce défaut en commentant les évolutions lorsqu'elles étaient certaines. Le défaut d'exploitation de l'enquête me paraît plus grand, mais comme l'enquête CVS est largement mise à disposition par l'Insee, il est possible de l'exploiter pleinement. Je vois à l'inverse dans la collecte annuelle deux avantages. Le premier réside dans la qualité de la collecte. Une enquête annuelle ne garantit-elle pas une certaine professionnalisation du travail ? Tous ceux qui travaillent sur le dispositif, du concepteur à l'enquêteur, s'améliorent d'année en année. Par ailleurs, comme sur d'autres sujets, il me paraît plus facile d'obtenir de la part des opérateurs publics un financement pour une opération annuelle. Quel est votre avis sur le sujet ?

John VAN KESTEREN

Je pense que vous avez en partie répondu à votre question. Je suis tout à fait d'accord avec vous ; une enquête tous les trois à quatre ans me semble préférable à une enquête annuelle. Le constat d'une hausse de la criminalité quelques mois à peine après leur arrivée peut rebuter les autorités. Pour autant, une enquête annuelle permet sans doute d'obtenir plus facilement le budget nécessaire. Pour des raisons purement pragmatiques, il apparaît plus simple de mener l'enquête annuellement. D'un point de vue technique, cela ne change rien, mais du point de vue de la perception des acteurs publics, mieux vaut choisir un rythme tous les trois à quatre ans. En outre, le rythme plus réduit permet d'exploiter pleinement les données. J'ignore si les doctorants peuvent utiliser les enquêtes CVS. Aux Pays-Bas, la loi oblige le service statistique à communiquer ses données, mais les coûts s'avèrent trop élevés et les doctorants consomment tout leur financement pour les obtenir. Il faut que les données soient anonymisées et disponibles facilement.

Je souhaiterais vous poser une question. Pouvons-nous aller au-delà du recensement quantitatif des usagers de drogue ? Pouvons-nous mesurer la quantité de drogue consommée par semaine ? Fumer un joint par jour pose davantage de problèmes que le faire une fois par semaine. À quel moment la consommation bascule-t-elle dans l'addiction ? D'un point de vue statistique, la question se révèle difficile à analyser. Il suffit de consommer trois fois de l'héroïne pour en devenir "accro", mais ce n'est pas le cas pour le cannabis. Avez-vous un point de vue sur la question ?

François BECK

Nous posons une série de questions sur l'usage des drogues et sur les conséquences de celui-ci pour tenter d'identifier l'usage problématique. Il reste cependant compliqué de déterminer la nature du produit et les quantités précisément consommées. Pour répondre à ce type de questions, nous utilisons les enquêtes menées auprès des usagers, grâce à une enquête *online*.

Jean-Marie DELARUE

À partir de quelle quantité consommée une personne est-elle considérée comme "accro" ?

François BECK

Les critères sanitaires sont mal adaptés aux enquêtes en population générale et ne s'avèrent pas suffisamment précis pour le déterminer. Nous rencontrons les mêmes écueils en santé mentale, lorsque nous mettons l'enquêteur et l'enquêté en situation de poser un diagnostic. Nous essayons plutôt de recueillir des informations factuelles sur l'usage et les conséquences subies.

Je suis particulièrement sensible à la question des budgets. Malgré nos difficultés, la question de l'annualité ne se pose pas, puisque nos quatre grands dispositifs s'étalent dans le temps et nous conduisons généralement une enquête par an. Je suis aussi très sensible à l'argument de la professionnalisation de l'équipe qui constitue un élément clé de la réussite de l'exercice. C'est la raison pour laquelle nous menions l'enquête ESCAPAD au cours de la journée Défense et Citoyenneté chaque année avant de constater que la démarche fonctionnait suffisamment bien pour en réduire le rythme. Quant à la mise à disposition des enquêtes auprès des chercheurs, les données sont publiques et nous apprécions beaucoup qu'elles soient largement utilisées, en particulier si les personnes qui ont conçu l'enquête peuvent être associées à ces exploitations. Cette association permet à la fois à l'équipe de recherche de mieux appréhender les données et aux concepteurs d'être pleinement reconnus.

Stéphane LEGLEYE

L'aspect budgétaire et la professionnalisation des acteurs me paraissent importants, mais l'annualisation ne permet pas aux producteurs d'améliorer sereinement leur travail. Nous pourrions conserver les aspects bénéfiques de l'annualité en confiant l'exploitation à une équipe *ad hoc*, mais cela présenterait un effet pervers en se privant de l'expertise de l'équipe de production et en dévalorisant son travail. Un équilibre est à trouver, la contrainte importante est celle des moyens humains disponibles.

Jean-Marie DELARUE

Quelles sont les données CVS accessibles ?

Carine BURRICAND

Les données de l'enquête de victimation sont accessibles gratuitement aux chercheurs *via* le réseau Quetelet. Les données anonymisées sont également mises à la disposition d'organismes privés dans une version payante. Nous disposons par ailleurs d'un centre sécurisé dans lequel les chercheurs peuvent accéder à des données plus complètes avec des variables directement ou indirectement identifiantes comme le libellé de la profession ou des variables géographiques. Ces dernières données peuvent être communiquées sous réserve de l'accord du comité du secret.

Jean-Marie DELARUE

La CNIL intervient-elle dans la communication de ces données ?

Carine BURRICAND

Nous les communiquons sous condition de secret.

Stéphane LEGLEYE

Les chercheurs qui demandent les données les obtiennent sous contrainte légale. L'exploitation présente un lien avec la conception. Nous gagnons en efficacité et en qualité d'analyse si les producteurs sont impliqués dans l'exploitation et si des groupes d'exploitation se répartissent en amont les tâches et les angles des publications dans le cadre d'un véritable travail scientifique. Il me paraît très important de travailler en concertation avec les usagers pour promouvoir les données et améliorer la qualité de la démarche.

Dominique ALLAIN

L'accès aux données passe par le comité du secret statistique. Le chercheur dépose ensuite des déclarations de traitement auprès de la CNIL.

Stéfan LOLLIVIER

M. Sujobert évoquait une demande politique visant à disposer de données annuelles sur la victimation, une demande partagée par les gouvernements récents et les assemblées. Je ne peux que la confirmer. Au sujet de l'implication des chercheurs, le conseil d'orientation de l'ONDRP a été élargi l'été dernier à une communauté de chercheurs, avec huit chercheurs remettant un rapport scientifique tous les ans. Je rappelle en outre que l'ONDRP n'a jamais produit de statistiques, utilisant les statistiques produites par d'autres. L'Observatoire a besoin de résultats annuels sur les grandes tendances de la victimation. Aujourd'hui, l'enquête CVS remplit convenablement cet office. L'ONDRP n'est pas prêt à l'heure actuelle à renoncer à cette annualité et je pense que les autorités publiques qui financent l'enquête partageraient cette position. Le Cnis s'appuie parfois sur la demande politique pour acter l'opportunité d'une enquête. Nous avons par ailleurs observé une demande de la part des concitoyens d'être éclairés sur l'évolution de la délinquance. La délinquance subie fait partie des sujets majeurs de préoccupation des Français. Cette demande nous est adressée. Nous devons y répondre. Le SSMSI pourra sans doute compléter l'exploitation de l'enquête CVS, comme il a commencé à le faire. Du point de vue institutionnel, l'annualité fait partie de la demande.

Claude THELOT

Je suis tout à fait étranger à ce champ de réflexion, mais je pense effectivement que l'appréciation de l'annualité dépend de la force de la demande sociale et de la demande politique, demande qui constitue aussi une demande sociale. Je m'étonne toutefois que nous n'ayons pas donné une absolue priorité à une mesure correcte de l'évolution annuelle. L'annualité se justifie d'abord si nous sommes capables d'observer des évolutions convenables. Il n'est pas question de se satisfaire de points erratiques. Ce n'est pas là que se porte la demande sociale. Il faut être capable d'obtenir une bonne mesure de l'évolution annuelle. Sans un processus d'échantillonnage qui favorise les évolutions, je pense que nous commettons une erreur.

IV. LES ENSEIGNEMENTS

Françoise MAUREL

Nous avons balayé de nombreux sujets évoqués dans les commissions précédentes du Cnis avec un certain recul. J'ignore si nous avons trouvé les réponses à toutes les questions que j'annonçais en préambule, mais nous pouvons sans doute dresser de premières conclusions. En termes de recommandation, l'association des utilisateurs en amont ou la diffusion large des résultats pour valoriser l'enquête ont été largement évoquées. D'un point de vue institutionnel, l'arrivée du SSMSI devrait avoir des effets bénéfiques sur l'articulation des différents dispositifs. Laissons le temps agir en ce domaine. S'agissant de l'annualité, la question est posée, mais il faudrait sans doute prendre le temps de mener une réflexion plus approfondie. Quant au dialogue entre différentes sources, l'exemple des drogues et des toxicomanies comme les exemples internationaux peuvent nous aider à fixer un programme de travail pour la statistique publique.

Jean-Marie DELARUE

Je me garderai bien de conclure. Quelle est la qualité de l'information que nous assurons en France sur la sécurité ? Cette qualité est sans cesse menacée. La sécurité constitue un enjeu important et de nombreux partis de gouvernement en font leur programme majeur. La demande est croissante en la matière. Or face à cette demande croissante, les outils ne couvrent qu'une partie du sujet. Veillons à ce que nos travaux présentent une qualité irréprochable. La méthode utilisée doit être incontestable et l'exploitation doit être réalisée dans des délais raisonnables pour offrir aux décideurs l'information qu'ils attendent. Un autre élément mérite d'être pris en compte. Au-delà des instruments existants, la vision de la sécurité se révèle multi focale. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une enquête CVS si brillante soit-elle ou d'un état 4 001 même amélioré pour affirmer que nous avons décrit la sécurité ou l'insécurité de façon satisfaisante. Gardons-nous, dans la mesure de nos moyens statistiques, d'éviter au politique des erreurs et au public des naïvetés. Je suis, sur ce point, moins optimiste que M. Lollivier. La tentation est forte de dire des bêtises, puisque la sécurité constitue un enjeu majeur. Sans doute, au-delà des chercheurs, parce qu'il s'agit d'un thème à forte demande, faudrait-il élargir la publication des résultats ?

Cette information peut-elle être internationale ? Selon quelle méthodologie ? Les essais décrits par M. Van Kesteren en la matière s'avèrent plus développés que je ne l'aurais pensé. Compte tenu des obstacles culturels et législatifs, une comparaison internationale ne pourrait s'opérer qu'entre pays comparables du point de vue de la sécurité. Les comparaisons avec le Japon me semblent par exemple entachées de risques. Il paraîtrait intéressant de rechercher si des éléments peuvent être rapprochés pour rendre la comparaison possible. La sécurité ne relève pas de l'Union européenne, mais l'exemple de la toxicomanie montre que nous pouvons progresser.

J'ai noté des essais qui n'avaient pas été poursuivis, notamment l'enquête VVS. Peut-être cet exercice peut-il être reconsidéré ? Je dirai un dernier mot sur l'annualité. Je ne pense pas que celle-ci pose problème. Je crains que si quelqu'un décidait que l'enquête CVS devait être menée tous les cinq ans, cette décision se révèle difficile à passer. Il faut avant tout lui donner les avantages d'une enquête bien exploitée.

CONCLUSION

Jean-Marie DELARUE

Ces débats, très riches, ne sont pas clos. Chacun y apportera sa pierre. Les acteurs sont bien représentés aujourd'hui et poursuivront très certainement l'exercice. Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui.

La séance est levée à 13 heures 05.